

SOPREMA SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 000 Euros

Siège social :

15 rue de Saint Nazaire

67100 Strasbourg

RCS Strasbourg 314 527 557

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre, deux mille vingt-cinq, au siège social,

La société HOLDING SOPREMA, Société Anonyme au capital de 55 000 000 euros, dont le siège social est sis 15 Rue de Saint Nazaire à Strasbourg (67100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 558 500 187,
Représentée par son Président Directeur Général, Pierre-Etienne BINDSCHEDLER,

Propriétaire de 3 125 000 actions de 16 euros chacune composant le capital social de la Société,
Associé Unique de ladite Société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, la Société CRIGEL GMBH, représentée par Monsieur Pierre-Etienne BINDSCHEDLER a établi le rapport du Président et le Projet de Texte des Résolutions.

La société HOLDING SOPREMA SA, Associé Unique, a pu prendre connaissance de ces éléments dans les délais impartis.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la modification de l'article 3 – Objet social des statuts de la Société ;
- (...)
- les questions diverses ;
- la délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de modifier l'article 3-Objet Social de la Société, de la façon suivante, à compter de ce jour :

« ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'international :

- *L'extraction, la fabrication, la transformation, l'achat, le conditionnement, la vente,*



l'importation et l'exportation de marchandises de toute nature, notamment de minerais et dérivés de minerais, matériaux et matériels destinés à la construction, au bâtiment et à l'industrie.

- *La fabrication et la commercialisation d'émulsions et de corps bitumeux*
- *Toutes opérations d'étude et de recherche pouvant concerner directement ou indirectement les activités ci-dessus, la prise, l'achat, l'exploitation et la vente de tous brevets d'invention, certificats d'utilité, marques, procédés et autres droits de propriété industrielle, la concession et l'acquisition de toutes licences.*
- *Toutes opérations relatives aux activités de commissionnaire de transport incluant sans y limiter la prise en charge complète de l'organisation et de la responsabilité contractuelle du transport des marchandises en compte propre ou pour le compte de tiers, ainsi que toutes opérations d'affrètement et d'organisation du transport, incluant sans y limiter la prise en charge de marchandises et gestion de l'acheminement par un ou plusieurs transporteurs publics ou en compte propre.*
- *La création, la construction, l'acquisition, l'installation, l'exploitation, la gestion, la prise à bail ou la location de tous établissements, fonds de commerce, immeubles, terrains usines, ateliers se rapportant à l'objet ci-dessus,*
- *Et, d'une façon générale, toute opération de commission, courtage, représentation ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant à l'objet sus-indiqué, ou tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension et son développement.*

Son objet peut s'étendre à la participation et à la prise d'intérêts dans toutes opérations se rattachant audit objet, soit par voie de création de sociétés, d'apport ou de location de tout ou partie de ces biens et droits des sociétés constituées ou à constituer, de souscription, achats ou vente de toutes natures, de commandite, de prêt ou de toute manière.

Le tout, tant par elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

(...)

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

L'Associé Unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bouché', followed by a superscript '2'.